

Québec, le 1<sup>er</sup> août 2006

Monsieur Alain Cloutier  
Membre et vice-président  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public sur la réserve de biodiversité projetée du Karst-de-Saint-Elzéar et sur la réserve aquatique projetée de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure dans la province naturelle des Appalaches, et ce, à compter du 18 août 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir une consultation du public sur les projets précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration